

# FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

### *I- Rapport sur l'audit des états financiers*

#### Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **15 421 511,089 DT** et une valeur liquidative égale à **3,511 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,32 % de l'actif total au 31 décembre 2024 ; ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- La note aux états financiers 6.2 décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

3- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** », a fourni une réponse le 21 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

À la date de rédaction du rapport, l'affaire est toujours en cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2025

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**Bilan**  
Exercice clos le 31 décembre 2024  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2024</b>	<b>Au 31.12.2023</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>	<u>AC1</u>	<b>12 306 670,983</b>	<b>11 477 128,434</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 181 423,393	9 494 323,888
b - Obligations et valeurs assimilées		2 125 247,590	1 982 804,546
c - Autres valeurs		0,000	0,000
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 142 997,845</b>	<b>2 886 369,751</b>
a - Placements monétaires	<u>AC2</u>	2 106 436,845	2 056 492,539
b - Disponibilités	<u>AC3</u>	1 036 561,000	829 877,212
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<u>AC4</u>	<b>21 272,757</b>	<b>15 191,596</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>15 470 941,585</b>	<b>14 378 689,781</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	36 536,329	33 073,758
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	12 894,167	12 607,672
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>49 430,496</b>	<b>45 681,430</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>14 721 783,219</b>	<b>13 712 666,921</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>699 727,870</b>	<b>620 341,430</b>
a - Résultat distribuable de l'exercice		710 438,066	618 136,237
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		-10 710,196	2 205,193
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>15 421 511,089</b>	<b>14 333 008,351</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>15 470 941,585</b>	<b>14 378 689,781</b>

**Etat de résultat**  
Exercice clos le 31 décembre 2024  
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2024 Au</u> <u>31.12.2024</u>	<u>Du 01.01.2023</u> <u>Au 31.12.2023</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>695 036,790</b>	<b>607 189,138</b>
a- Dividendes		532 359,283	457 231,713
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		162 677,507	149 957,425
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	256 526,340	238 357,340
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>951 563,130</b>	<b>845 546,478</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	<b>-213 146,597</b>	<b>-201 012,560</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>		<b>738 416,533</b>	<b>644 533,918</b>
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-27 978,467	-26 397,681
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>710 438,066</b>	<b>618 136,237</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation		-10 710,196	2 205,193
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>699 727,870</b>	<b>620 341,430</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)		10 710,196	-2 205,193
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		643 020,396	71 231,223
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		16 840,699	-4 020,853
Frais de négociation des titres		-2 693,332	-2 309,280
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 367 605,829</b>	<b>683 037,327</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
Exercice clos le 31 décembre 2024  
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>	<u>Du 01.01.2023</u> <u>Au 31.12.2023</u>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u></b>	<b><u>1 367 605,829</u></b>	<b><u>683 037,327</u></b>
a - Résultat d'exploitation	710 438,066	618 136,237
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	643 020,396	71 231,223
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 840,699	-4 020,853
d - Frais de négociation de titres	-2 693,332	-2 309,280
<b><u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>-279 103,091</u></b>	<b><u>18 184,863</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>176 394,379</b>	<b>110 214,885</b>
Capital	51 369,904	34 600,704
Régularisation des sommes non distribuables	76 440,967	47 935,286
Régularisation des sommes distribuables	48 583,508	27 678,895
<b>b- Rachats</b>	<b>-455 497,470</b>	<b>-92 030,022</b>
Capital	-131 752,985	-29 549,853
Régularisation des sommes non distribuables	-198 571,659	-40 445,370
Régularisation des sommes distribuables	-125 172,826	-22 034,799
Droits de sortie	0,000	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 088 502,738</b>	<b>701 222,190</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- En début de l'exercice	14 333 008,351	13 631 786,161
b - En fin de l'exercice	15 421 511,089	14 333 008,351
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- En début de l'exercice	4 472 276,998	4 467 226,147
b - En fin de l'exercice	4 391 893,917	4 472 276,998
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>3,511</b>	<b>3,205</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,548%</b>	<b>5,013%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09 Mars 2005, sous le N° 09-2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution le 29 juillet 2005.

**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** était destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES. Le gestionnaire étant L'UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout des « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2024**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

#### **NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

#### **NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :**

Les comptes du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **6.2- *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées***

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

##### **6.3- *Evaluation des autres placements***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une seule ligne de BTA y compris la ligne de BTA « juillet 2032 » dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018 Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines .Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

#### **6.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **6.5- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

#### AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 12 306 670,983 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif Net
	<b>a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>				
	<b>1-Actions</b>				
TN0003400058	AMEN BANK	13 374	292 478,731	482 640,912	3,13%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	22 693	1 354 133,500	1 168 167,561	7,57%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	126 098	768 262,250	775 502,700	5,03%
TN0004700100	ATL	19 310	71 390,450	81 816,470	0,53%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	19 635	477 593,055	1 009 337,175	6,54%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	2 950	47 140,000	56 064,750	0,36%
TN0001800457	BIAT	13 987	592 240,619	1 311 686,873	8,51%
TN0002200053	BT	13 325	63 457,879	68 610,425	0,44%
TN0007550015	CITY CARS	4 178	41 312,207	52 651,156	0,34%
TN0007670011	DELICE HOLDING	30 418	411 764,843	494 687,934	3,21%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	27 325	344 827,244	290 792,650	1,89%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	102 115	571 087,073	950 180,075	6,16%
TN0005700018	PGH	56 342	415 283,564	482 456,546	3,13%
TN0007610017	SAH	74 813	546 526,620	756 883,121	4,91%
TN0001100254	SFBT	88 517	604 581,512	1 031 400,084	6,69%
TN0003900107	UIB	26 340	447 741,621	588 040,500	3,81%
	<b>SOUS.TOTAL 1</b>		<b>7 049 821,168</b>	<b>9 600 918,932</b>	<b>62,26%</b>
	<b>2- Titres OPCVM</b>				
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	523	50 040,117	62 879,244	0,41%
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2 250	320 118,750	344 198,250	2,23%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	1 603	172 301,694	173 426,967	1,12%
	<b>SOUS.TOTAL 2</b>		<b>542 460,561</b>	<b>580 504,461</b>	<b>3,76%</b>
	<b>TOTAL Actions, valeurs assimilées et droits rattachés (I)</b>		<b>7 592 281,729</b>	<b>10 181 423,393</b>	<b>66,02%</b>
	<b>Bons de Trésor assimilables</b>				
TN0008000663	BTA 7.5% Juillet 2032	150	129 225,000	135 996,781	0,88%
	<b>Total Bons de Trésor assimilables</b>		<b>129 225,000</b>	<b>135 996,781</b>	<b>0,88%</b>
	<b>Emprunts d'Etat</b>				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.6%	1 700	170 000,000	177 046,663	1,15%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.6%	1 000	100 000,000	102 251,398	0,66%
	<b>Total Emprunts d'Etat</b>		<b>270 000,000</b>	<b>279 298,061</b>	<b>1,81%</b>
	<b>Emprunts Obligataires</b>				
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-2	1 100	110 000,000	110 524,022 (*)	0,72%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1	800	80 000,000	85 837,639	0,56%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	2 500	250 000,000	254 598,904	1,65%
TNNEAGRSF0D0	ENDA 2024-1	1 500	150 000,000	155 822,466	1,01%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	24 000,000	24 643,858	0,16%
TNAX90TPIFM2	TAYSSIR 2024-1	2 000	200 000,000	203 843,946	1,32%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif Net
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2 000	160 000,000	167 399,452	1,09%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	1 400	140 000,000	147 448,460	0,96%
TN0007310501	HL 2018-02	2 000	80 000,000	86 253,989	0,56%
TN0002102085	TL SUBORDONNE 2018	1 500	60 000,000	65 049,180	0,42%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1	4 000	240 000,000	253 533,633	1,64%
TN0002102127	TUNISIE LEASING&FACTORING 2019	3 200	128 000,000	134 138,109	0,87%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	20 000,000	20 859,090	0,14%
	<b>Total Emprunts Obligataires</b>		<b>1 642 000,000</b>	<b>1 709 952,748</b>	<b>11,09%</b>
	<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées (II)</b>		<b>2 041 225,000</b>	<b>2 125 247,590</b>	<b>13,78%</b>
	<b>TOTAL I+II</b>		<b>9 633 506,729</b>	<b>12 306 670,983</b>	<b>79,80%</b>

(\*) il s'agit des intérêts intercalaires des obligation entre la date de souscription et la date de clôture.

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2024 à 9 633 506,729 DT contre 9 445 171,620 DT à la clôture de l'exercice 2023, soit une augmentation de 188 335,109 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	404 966,040
Emprunts des sociétés	600 000,000
<b>Total</b>	<b>1 004 966,040</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	358 630,931	375 471,630	0,000	16 840,699
Emprunts des sociétés	458 000,000	0,000	458 000,000	0,000
<b>Total</b>	<b>816 630,931</b>	<b>375 471,630</b>	<b>458 000,000</b>	<b>16 840,699</b>

### AC 2 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 2 106 436,845 DT, il se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif Net
PL 6.7% AB 91J 25-03-2025 (*)	25/03/2025	90	6,70%	1 400 000,000	1 402 447,278	9,09%
PAT 10.54% 180J 0.500MDT BNA 18-06-2025	18/06/2025	180	10,54%	500 000,000	501 386,082	3,25%
PAT 10.24% 90J0.200MDT STB 02-02-2025	02/02/2025	90	10,24%	200 000,000	202 603,485	1,31%
<b>Total</b>				<b>2 100 000,00</b>	<b>2 106 436,845</b>	<b>13,66%</b>

\*Créances sur opérations de prise en pension livrée sur 1 337 bons BTA 6.7% Avril 2028

### AC 3 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 1 036 561,000 DT contre 829 877,212 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Avoirs en banque	1 026 366,305	810 315,272
Somme à l'encaissement	10 194,695	19 561,940
<b>Total</b>	<b>1 036 561,000</b>	<b>829 877,212</b>

### AC 4 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 21 272,757 DT contre 15 191,596 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Intérêts courus sur compte courant	21 272,757	15 191,596
<b>Total</b>	<b>21 272,757</b>	<b>15 191,596</b>

### PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 36 536,329 DT contre 33 073,758 DT au 31.12.2023 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire à payer	18 774,113	16 322,712
Rémunération du dépositaire à payer	17 762,216	16 751,046
<b>Total</b>	<b>36 536,329</b>	<b>33 073,758</b>

**PA2 : Autres créiteurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2024** à 12 984,167 DT contre 12 607,672 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Redevance CMF à payer	1 441,865	1 250,162
Publication	200,000	200,000
Retenue à la source à payer	2 082,538	2 312,738
Rémunération Commissaires aux comptes	9 169,764	8 844,772
<b>Total</b>	<b>12 894,167</b>	<b>12 607,672</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 01 Janvier 2024</b>	
Montant en Nominal	4 472 276,998
Nombre de parts	4 472 276,998
Nombre de porteurs de parts	7
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	51 369,904
Nombre de parts	51 369,904
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	131 752,985
Nombre de parts	131 752,985
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Capital au 31 Décembre 2024</b>	
Montant en Nominal (2)	4 391 893,917
Nombre de parts (1)	4 391 893,917
Nombre de porteurs de parts	6

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 14 721 783,219 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Montant Fin de l'exercice au 31.12.2023</b>	<b>13 712 666,921</b>	<b>13 712 666,921</b>
Souscription de l'exercice	51 369,904	51 369,904
Rachat de l'exercice	-131 752,985	-131 752,985
Résultat 2023 capitalisé	620 341,430	620 341,430
Régularisation du résultat 2023 capitalisé	-65 879,122	-65 879,122
Régularisation des Sommes non Distribuables	-122 130,692	-122 130,692
<b>Autres Mouvements</b>	<b>657 167,763</b>	<b>1 356 895,633</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	643 020,396	643 020,396
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	16 840,699	16 840,699
Frais de négociation des titres	-2 693,332	-2 693,332
Sommes distribuables de l'exercice		699 727,870
<b>Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024</b>	<b>14 721 783,219</b>	<b>15 421 511,089</b>

## **CP2 : Sommes Distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2024 présente un montant de 699 727,870 DT contre 620 341,430 DT au 31 Décembre 2023 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Résultat Distribuable de l'exercice	710 438,066	618 136,237
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-10 710,196	2 205,193
<b>Total</b>	<b>699 727,870</b>	<b>620 341,430</b>

## **NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 695 036,790 DT contre 607 189,138 DT au 31.12.2023 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Dividendes	532 359,283	457 231,713
Revenus des Obligations des sociétés	153 652,792	140 957,425
Revenus des BTA	9 024,715	9 000,000
<b>Total</b>	<b>695 036,790</b>	<b>607 189,138</b>

### **PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 256 526,340 DT contre 238 357,340 DT au 31.12.2023 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Revenus des dépôts à vue	73 937,821	62 374,753
Revenus des Placements à Terme	56 136,241	76 516,087
Revenus des Prises en Pension Livrée	126 452,278	99 466,500
<b>Total</b>	<b>256 526,340</b>	<b>238 357,340</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 213 146,597 DT contre 201 012,560 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	195 384,381	184 261,514
Rémunération du dépositaire	17 762,216	16 751,046
<b>Total</b>	<b>213 146,597</b>	<b>201 012,560</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 27 978,467 DT contre 26 397,681 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Honoraires du commissaire aux comptes	11 227,416	10 825,148
Redevance CMF	15 005,440	14 112,387
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	2,856	54,146
Déclaration FATCA	1 190,000	1 190,000
Impôts et taxes	352,755	16,000
<b>Total</b>	<b>27 978,467</b>	<b>26 397,681</b>

## NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

### 8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Revenus des placements	0,217	0,189	0,157	0,154	0,092
Charges de gestion des placements	-0,049	-0,045	-0,043	-0,046	-0,036
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,168</b>	<b>0,144</b>	<b>0,114</b>	<b>0,108</b>	<b>0,056</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,006	-0,006	-0,005	-0,005	-0,004
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,162</b>	<b>0,138</b>	<b>0,109</b>	<b>0,103</b>	<b>0,052</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002	0,000	0,009	0,002	0,010
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,159</b>	<b>0,139</b>	<b>0,118</b>	<b>0,104</b>	<b>0,062</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,002	0,000	-0,009	-0,002	-0,010
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,146	0,016	-0,061	0,058	-0,072
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,004	-0,001	0,006	0,012	0,025
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,150</b>	<b>0,015</b>	<b>-0,056</b>	<b>0,068</b>	<b>-0,048</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,311</b>	<b>0,153</b>	<b>0,053</b>	<b>0,171</b>	<b>0,004</b>
Droits d'Entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,150</b>	<b>0,015</b>	<b>-0,056</b>	<b>0,068</b>	<b>-0,048</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,003	0,002	-0,008	0,006	-0,010
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,147</b>	<b>0,017</b>	<b>-0,064</b>	<b>0,074</b>	<b>-0,058</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>3,511</b>	<b>3,205</b>	<b>3,052</b>	<b>2,998</b>	<b>2,820</b>
<b>Charges de gestion de placement/ actif net moyen</b>	<b>1,43%</b>	<b>1,43%</b>	<b>1,55%</b>	<b>1,58%</b>	<b>1,56%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,18%</b>	<b>0,17%</b>	<b>0,18%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>4,77%</b>	<b>4,39%</b>	<b>3,90%</b>	<b>3,50%</b>	<b>2,26%</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>14 904 396</b>	<b>14 071 447</b>	<b>12 490 211</b>	<b>11 658 137</b>	<b>10 277 278</b>

### ***8-2 Rémunération du gestionnaire***

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,10% HT par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE. Le calcul des frais de gestion se fera une fois par semaine et viendra en déduction de l'actif net. Le règlement effectif de la société UNION FINANCIERE se fera dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### ***8-3 Rémunération du dépositaire***

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.